

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE À LA CONCEPTUALISATION D'UN PROJET PILOTE DE COLLECTE SÉPARATIVE EN PORTE À PORTE À TUNIS

Code budget : EEP001

Projet : A'SIMA Tunis

Rubrique d'imputation : 5.2.11

Introduction

L'Association MedCités/MedCities est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 81 communes et unions de villes de dix-sept états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

Le projet A'SIMA Tunis « Planification stratégique et gouvernance multiniveau pour une ville métropolitaine résiliente » - financé par la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie, et mis en œuvre par MedCités en partenariat avec la Commune de Tunis et l'Aire Métropolitaine de Barcelone - comprend un axe de travail sur la gestion métropolitaine ou intercommunale des déchets. L'effet attendu dans cette composante est que les communes du Grand Tunis disposent d'un système amélioré de gestion et valorisation des déchets et des capacités pour son implémentation, afin de renforcer la durabilité urbaine de la ville de Tunis dans son contexte métropolitain. Cette composante inclue trois activités principales, qui contribuent à une résilience renforcée de la ville de Tunis et à une qualité environnementale améliorée.

Une des activités clés dans cette composante est la conception et construction d'un projet pilote pour la gestion améliorée de déchets et le recyclage et valorisation. Le projet proposé vise à renforcer le recyclage et valorisation des déchets ménagers à travers la collecte séparative en porte à porte. Ce projet sera mis en place dans deux quartiers de Tunis, 200 hectares du quartier Menzeh dont la zone pilote comprend environ 2.321 logements et la quantité des déchets journaliers est estimée entre 7 et 8 tonnes, et le quartier Essijoumi dont la zone pilote couvre environ 3.991 logement et où la quantité moyenne des déchets journaliers est estimée entre 12 et 14 tonnes. Afin de conceptualiser le projet pilote et identifier les besoins en équipement et les quantités à collecter un accompagnement technique à l'affinement du projet pilote est nécessaire.

1. Objectif

L'objectif de cette prestation de services est l'accompagnement technique à la conceptualisation d'un projet pilote de collecte séparative en porte à porte à Tunis.

2. Portée des services

La portée et les caractéristiques des services sont les suivantes :

Le projet pilote devra être accompagné par une expertise externe en gestion des déchets pour sa conceptualisation initiale et sa coordination locale. Ce service fera la liaison entre la Commune de Tunis et les partenariats et se chargera de :

A. L'élaboration d'un diagnostic détaillé des quartiers impliqués au projet pilote

Sur la base de la note conceptuelle du projet pilote de collecte sélective des déchets secs, le fournisseur de services devra réaliser un diagnostic détaillé des 2 quartiers pilotes.

Ce diagnostic devra analyser le contexte, les opportunités du projet pilote et ses effets positifs, les risques du projet pilote et impacts potentiels. Il devra fournir toutes les données nécessaires à la mise en œuvre du projet pilote dans les quartiers identifiés comme pilotes, compte tenu des aspects sociaux, environnementaux, économiques et techniques. Le fournisseur devrait prêter une attention particulière à l'impact du projet sur les collecteurs informels, afin d'éviter des contraintes sociales.

Pour le faire, les activités suivantes sont prévues :

A.1 Définition de la méthodologie du diagnostic, qui devrait contenir une enquête des ménages, activités de concertation avec les collecteurs informels, le cas échéant, analyse des quantités potentielles du pilote, type de déchets à collecter, analyse de la faisabilité de valorisation en partenariat public privé.

La méthodologie devrait permettre de déterminer :

- la faisabilité du projet auprès des citoyens (taux d'adhésion).
- les types de déchets à collecter.
- les quantités potentielles à collecter.
- les horaires potentiels de la collecte.
- les types et quantités des équipements pour chaque ménage.
- les types et quantités des équipements nécessaires pour la collecte.

A.2 Coordination de la mise en place du diagnostic et analyse des données collectées. Une équipe de collecte de données auprès des logements devrait se mettre en place par le fournisseur et formé pour la réalisation des enquêtes. Le fournisseur devrait postérieurement analyser les résultats de l'enquête.

A.3 Préparation de l'étude diagnostique, y compris des mesures pour assurer l'engagement des citoyens, inclure l'analyse de l'impact du projet sur les collecteurs informels et sa potentielle inclusion au projet.

L'étude diagnostique devrait également réfléchir sur la faisabilité de l'action par rapport à la valorisation des déchets par les recycleurs privés agréés.

Livrables de la tâche A :

- A.1. Une note méthodologique, y compris les outils de collecte des données
- A.2 Fichier de collecte des données
- A.2 Le diagnostic détaillé de la faisabilité de l'action (environ 20 pages)

B. L'élaboration d'un plan d'action détaillé du pilote

À partir du diagnostic réalisé, le fournisseur établira un plan d'action de mise en œuvre du projet pilote. Ce plan d'action devra inclure :

- Un phasage clair et détaillé du projet et un calendrier de mise en œuvre.

- Une proposition des moyens matériels nécessaires pour la mise en œuvre du projet pilote.
- Une proposition préalable des contenus pour les matériels de communication du projet.
- La définition détaillée des services d'expertise externe nécessaires pour la mise en œuvre du projet pilote.
- Les indicateurs de suivi et évaluation du projet pilote, compatibles avec les indicateurs du projet A'SIMA Tunis.
- Proposition des TdRs pour l'embauche des services ou matériaux nécessaires.

Le fournisseur de service devra se concerter au préalable avec les partenaires de mise en œuvre du projet A'SIMA Tunis et des parties prenantes pour rédiger le plan d'action, ainsi qu'élaborer un plan d'action de mise en œuvre réaliste du projet pilote qui soit conforme aux objectifs et le calendrier du projet A'SIMA Tunis. Ce plan d'action devra être validé par le contractant, toute modification demandée par le contractant devra être intégrée au contenu pour considérer ce livrable validé.

Livrables de la tâche B :

- B.1. Un plan d'action de mise en œuvre du projet (10-20 pages), qui décrive toutes les étapes, moyens matériels, humains, financiers de mise en œuvre, activités de coordination des actions, calendrier de mise en œuvre, indicateurs de suivi.
- B.2 Description des clauses techniques des termes de référence à lancer par les partenaires du projet pour l'achat des matériaux.

Calendrier préliminaire d'exécution des activités

	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025
Tâche A – élaboration d'un diagnostic			
Tâche B – élaboration d'un plan d'action			

3. Typologie du service, durée et lieu d'exécution

Ces termes de référence et la proposition gagnante définiront les conditions de la prestation en tant que contrat de prestation de services à partir de la notification d'engagement jusqu'au 15 juin 2025. Le service sera prêté au siège du prestataire et à Tunis, Tunisie.

Le service sera régi par la législation catalane, la législation espagnole et les cours et tribunaux de Barcelone.

4. Budget de base du service

Le budget maximum de la prestation demandée est de 14,900.00€ (toutes taxes comprises).

Toute offre d'un montant supérieur à ce budget sera refusée.

Le budget doit inclure tous les frais que l'adjudicataire doit engager pour le bon accomplissement des prestations sollicitées comme, à titre général, les frais financiers,

d'assurances, les transports et déplacements, les honoraires du personnel à sa charge, les frais de vérification et la prestation.

5. Prix du contrat et conditions économiques

Les coordonnées administratives de l'organe adjudicateur sont :

ASSOCIATION MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS
C / 62, 16-18, EDIFICI B, ZONA FRANCA
08040 BARCELONA – CATALOGNE - ESPAGNE
VAT : ESG66401258

Le prix du contrat est celui qui est défini à l'adjudication, conformément à l'offre présentée.

1 facture doit être présentée avec le détail suivant :

- 100% du montant à la finalisation du service

L'offre et les factures doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom fiscale complète et adresse fiscale complète du fournisseur
- Numéro d'identification fiscale du fournisseur
- Données complètes de MedCités
- Numéro de l'offre/facture
- Date de l'offre/facture
- Code budget et nom du projet indiqués dans l'en-tête de ce document
- Description des services à fournir/fournis
- Détail du montant des produits et des taxes (le cas échéant)

Le délai de paiement de la facture sera le suivant : virement bancaire environ 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) et toujours après un rapport interne favorable émis par le Secrétariat général de MedCités à la finalisation du service.

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCities ou, si elles sont au format numérique, à contact@medcities.org.

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCités peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.

Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une attestation de résidence fiscale dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCités dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

6. Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

7. Clause de confidentialité

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCities.

8. Paternité et propriété des travaux

La propriété et la paternité des travaux du service reviendront à MedCities. Toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de MedCities en sa qualité de propriétaire.

9. Résiliation du service

Le service pourra être résilié par l'une des parties pour toute raison objective avant la date stipulée au point 3 des présents termes et conditions de référence, avec un préavis d'un mois ou pour le motif décrit au dernier alinéa du point 4 des présents termes de référence.

10. Présentation de l'offre

L'offre doit être présentée à l'adresse électronique : contact@medcities.org

- Délai de présentation des offres : 7 jours ouvrables à partir de la date de ces termes et conditions de référence.
- Indiquer dans l'objet du courriel "Offre pour l'accompagnement technique à la conceptualisation d'un projet pilote de collecte séparative en porte à porte à Tunis".

L'offre doit inclure l'ensemble des services et des conditions décrites aux points précédents. Indépendamment de la possibilité pour le candidat de joindre à son offre toute l'information complémentaire qu'il peut juger utile, cette information doit obligatoirement contenir la documentation suivante :

- L'offre détaillée des services, y compris une note méthodologique sommaire et une analyse des risques associés à chaque phase.
- La proposition économique : les candidats devront présenter une proposition économique en euros signée par eux-mêmes ou par leurs représentants. Les prix mentionnés devront inclure tout type d'impôt, de taxe ou prélèvement fiscal d'ordre européen, national, régional ou local, comme indiqué aux points 5 et 6 des présents termes et conditions de référence.

- Le CV du professionnel ou de l'entreprise et de l'équipe de travail, en indiquant des exemples de travaux similaires les plus significatifs déjà effectués et, le cas échéant, expérience internationale.

Dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour présenter l'offre, nous vous invitons à contacter MedCities en écrivant à l'adresse email contact@medcities.org. Seules les questions écrites sur les clarifications de la présentation des offres recevront une réponse.

MedCities peut demander des informations supplémentaires concernant la proposition si elle le juge approprié. Si tel est le cas, les propositions qui nécessitent des éclaircissements doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable établi par l'équipe d'évaluation.

11. Critères d'évaluation

L'offre la plus avantageuse devra être déterminée en tenant compte du rapport coût-efficience de l'ensemble de la proposition. L'évaluation pourra tenir compte du rapport qualité-prix.

MedCities garantira l'égalité dans le traitement des personnes/entreprises candidates, et elle maintiendra les offres confidentielles.

L'identité de la personne/entreprise adjudicataire sera annoncée dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de la date limite de présentation des offres.

Barcelone, 1 avril 2025

Josep Canals Molina
Secrétaire général